MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP) N°2026DCE001

Type de procédure :
Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

OBJET DU MARCHÉ :

RÉFECTION DES TOITURES DES BÂTIMENTS 010, 011, 012, 013, 014 ET 015 DE LA CASERNE MAJOR SOLER DE NÎMES (30)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur / Maître d'ouvrage :
Commandant la région de gendarmerie Occitanie
202 avenue Jean Rieux
31055 TOULOUSE CEDEX 14

Ordonnateur secondaire :
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud
Centre de services partagés CHORUS
299 chemin de Sainte Marthe – CS 90495
13313 MARSEILLE CEDEX 14
sgamisud-dagf-csp-fact-investissement@interieur.gouv.fr

Comptable Assignataire :
Direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur
183 Avenue du Prado
13357 MARSEILLE CEDEX 20

Correspondant technique :

Section de l'Immobilier de Montpellier
359, rue de Fontcouverte
34056 MONTPELLIER cedex 1
Tél : 04.66.53.56.09
si.montpellier.rgocc@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Service casernement - EGM 14/6
Tél : 04.68.50.02.88.

Correspondant administratif chargé de la commande publique :

Bureau du budget et de l'administration RGOCC
Section administration
202 Avenue Jean Rieux – BP 14019
31055 TOULOUSE *CEDEX* 4
Tel : 05.61.17.51.68

sa.bba.rgocc@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Imputation Budgétaire :
ETAT – GENDARMERIE – CRÉDITS BUDGÉTAIRES – Programme 152

NOMENCLATURE CPV 2008 :
45261000-4 - Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
GM - 37.03.05

Le présent C.C.T.P. comporte 10 pages numérotées de 1 à 10

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réfection des toitures des bâtiments 010, 011, 012, 013, 014 et 015 de la caserne Major Soler de Nîmes (30) identifiées dans le plan de l'annexe 1 joint au CCTP.

Article 2 – Lieu et Délai d'exécution

2.1. Lieu d'exécution

Caserne de gendarmerie «Major Soler» - 600, allée du Mas de Ville – 30900 NIMES

2.2. Délai d'exécution

Les travaux débuteront à la date fixée sur l'ordre de service de démarrage, pour la durée d'exécution mentionnée à la DPGF (délai de commande et de préparation inclus).

Article 3 – Généralités

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) a pour objet de préciser les dispositions techniques relatives à l'exécution des travaux mentionnés à l'article 1 du présent document. Le présent CCTP a pour but de renseigner les entrepreneurs sur la nature, le nombre et les dimensions des ouvrages à exécuter.

Ce document devra être impérativement contrôlé par une visite des différents bâtiments avant chiffrage.

En cas d'omission, d'imprécision ou de contradiction dans ces documents, les entrepreneurs obtiendront du maître d'ouvrage toutes les précisions ou tous renseignements complémentaires nécessaires et prévoiront dans leur offre tous les travaux indispensables à la bonne exécution des ouvrages. L'entrepreneur titulaire du marché ne pourra pas, par conséquent, faire état ultérieur d'une erreur, omission ou imprécision quelconque pour ne pas exécuter les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.
Aucun travaux supplémentaires provenant d'erreurs ou omission ne pourra faire l'objet d'un quelconque supplément de prix.

Article 4 - Connaissance des lieux – Prise de possession du chantier

L'entrepreneur est réputé par le fait d'avoir remis un acte d'engagement :

- s'être rendu sur les lieux où doivent être réalisés les travaux (*une **attestation de visite** du site sera visée par l'entrepreneur et le responsable technique considéré*) ;
- avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui lui sont attachées (*conditions d'accès, d'approvisionnements...*) ;
- avoir pris connaissance des conditions particulières d'exécution et des conditions de phasage, afin de prévoir à son offre toutes incidences de coût pour toutes solutions particulières avec moyens adaptés, notamment la mise en place d'un moyen de levage pour l'approvisionnement des matériels ;
- avoir pris connaissance des conditions particulières d'exécution des travaux pour le respect des réglementations relatives à la sécurité du travail, des personnes présentes sur le site et de l'incendie ;
- connaître les disponibilités en eau, énergie électrique… ;
- en résumé, l'entrepreneur est réputé avoir pris parfaitement connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant de quelque manière que ce soit, avoir une influence sur l'exécution et les délais ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

- état général des bâtiments, voiries, espaces verts et tout autres infrastructures en corrélation avec les travaux ;
- tous autres constats que les entrepreneurs pourront faire.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer d'ignorance quelconque à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

Article 5 - Formalités préliminaires – Obtention des autorisations

Il appartiendra à l'entreprise d'effectuer, en temps utile, toutes les démarches et toutes les demandes auprès des services publics, services locaux ou autres, pour obtenir toutes autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Article 6 - Contraintes communes à l'ensemble des ouvrages

La liste des textes énoncés ci-après n'est pas exhaustive et ne constitue qu'un rappel des principales réglementations applicables aux installations :

- règlement sanitaire départemental ;
- les textes réglementaires sur la législation du travail et la protection des travailleurs ;
- les recommandations et règles techniques des divers organismes agréés ou professionnels ;
- les arrêtés, décrets et circulaires ministériels en vigueur en France ;
- les normes françaises ou de la communauté européenne ;
- les documents techniques unifiés ;
- l'ensemble des lois et décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes et tous les textes nationaux ou locaux applicables aux ouvrages de la présente opération, publiés le jour de la remise des offres, et aux travaux de finition nécessaires à l'exécution des prescriptions conformément aux règles de l'Art.

D'une manière générale, l'entreprise devra se conformer aux textes législatifs et administratifs de caractère national, départemental et municipal.

6.1. Hygiène et sécurité

L'entreprise titulaire du marché devra, en collaboration avec le responsable technique du site, prendre toutes les mesures qui s'imposent en matière de protection. A l'occasion de la première réunion de chantier, un plan de prévention et de circulation seront rédigés pour chaque opération conformément aux textes en vigueur. Les travaux se déroulant en **site occupé**, dans l'enceinte militaire, les risques d'interférences devront être identifiés et toutes les mesures visant à les limiter devront être mises en place. L'entrepreneur est tenu de respecter les règles d'hygiène en vigueur et en matière de sécurité et de protection de la santé, tous les frais s'y rapportant sont à la charge de l'entrepreneur.

6.2. Sécurité des personnes contre les chutes

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer dans tous les cas la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler en hauteur, conformément à la réglementation en vigueur :

- décret 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au code du travail et notamment la section 8 précisant les dispositions particulières applicables à l'exécution de travaux temporaires en hauteur et à certains équipements de travail utilisés.

Tous les frais consécutifs aux dispositions ci-dessus sont implicitement compris dans les prix du marché.

6.3. Échantillons et prototypes

L'entreprise devra présenter tous les échantillons et les fiches techniques produit demandés par le Maître d'Œuvre. Les échantillons seront présentés sur des surfaces significatives type présentoirs, ou sur place dans des conditions réelles d'exécution.
L'entrepreneur devra l'exécution de tous les échantillons demandés par le Maître d'Œuvre jusqu'à l'obtention de l'agrément.
L'exécution des opérations définitives ne pourra se faire qu'après l'agrément du Maître d'Œuvre.

6.4. Qualité et origine des matériaux

Indépendamment de leur conformité avec les règlements et textes précités, les matériaux et les fournitures employés seront toujours neufs, d'un type normalisé de première qualité et mis en œuvre avec le meilleur fini, suivant les règles de l'art et les prescriptions des fabricants.

Pour le matériel spécifique, l'entrepreneur fournira dans son offre, une documentation complète, accompagnée des caractéristiques techniques. Les marques de fabricants désignées éventuellement dans le descriptif sont données à titre indicatif.

Article 7 - Prescription des descriptifs

Les prescriptions contenues dans ce CCTP ne doivent à aucun moment apparaître comme un obstacle à la réalisation des présents projets et en particulier les modes ou techniques de réalisation qui s'y trouvent ne sauraient en aucun cas fermer la porte à toute évolution, soit de technique, soit de fabrication, étant entendu toutefois que les travaux sont à effectuer dans le respect des règles de l'art.

Durant la période réservée à l'étude de prix, et en tout état de cause avant le dépôt de son offre, l'entrepreneur sera tenu de signaler par écrit au correspondant administratif, toute erreur ou omission qu'il pourrait relever ainsi que toute anomalie qu'il estimerait préjudiciable à la bonne réalisation de l'ouvrage et à l'exécution des travaux de la présente consultation.

Un ouvrage doit donc satisfaire à l'usage que l'on en attend et présenter l'aspect et la technicité demandés. La façon d'y parvenir et les moyens employés restent du domaine de l'entrepreneur à condition qu'à aucun moment la qualité des projets n'ait à en souffrir.

Article 8 - Conduite de chantier

L'entrepreneur doit soumettre à l'agrément du Maître d'œuvre le type d'installation de chantier et l'implantation qu'il envisage de réaliser.

L'entrepreneur doit prévoir toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement des travaux et notamment :

- l'amenée et le repli des installations de chantier ;
- les échafaudages et/ou moyens de levage y compris pose, dépose et enlèvement ;
- le nettoyage du chantier pendant et en fin d'exécution des travaux, à toute fin que le chantier soit en permanence propre et contribue à la sécurité des personnes ;
- le respect du règlement de voirie ;
- l'élaboration de la planification et le respect des délais ;
- l'exécution des contrôles, essais, etc.

Conformément au 1.3 du CCAP n° 043/2021, il devra fournir avant le début des travaux :

- liste nominative des personnels susceptibles de travailler sur le site avec copie de leur pièce identité ;
- carte grise des véhicules de l'entreprise devant accéder à la caserne de Gendarmerie ;

8.1. Réunions de chantier

La fréquence des réunions de chantier sera décidée par le Maître d'Œuvre lors de la première réunion de coordination de travaux. L'entreprise désignera un responsable unique de chantier, qui devra assister à tous les rendez-vous de chantier et répondre à toutes les convocations du Maître d'Œuvre ou du Maître d'Ouvrage.
Le responsable du chantier devra nécessairement être nanti de tous les pouvoirs, en matière de décisions d'ordre techniques.

8.2. Dégradations et réparations

Toutes les dégradations aux installations de la caserne de gendarmerie, inondations, tuyauteries, câblage ou matériel, bris de vitrage, brûlures sur menuiserie..., seront réparées aux frais de l'entreprise titulaire du présent marché.

Article 9 - Normes et règlements particuliers

Les installations doivent être exécutées dans le respect des règles de l'art et conformément aux normes, décrets et arrêtés en vigueur à la date de remise de l'offre par l'entrepreneur.

Article 10 - Installation de chantier

10.1. Organisation de chantier

Lors de l'établissement du plan de prévention, il sera défini les emplacements :

- cantonnements ;
- aire de stockage ;
- aire de stationnement ;
- bennes de tri, protection diverses etc...

Les fournitures et matériaux livrés sur le chantier en attente de pose doivent être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de stockage doivent être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.

10.2. Alimentation en électricité

L'alimentation principale et son branchement nécessaire pour les besoins du chantier sont à la charge de la présente entreprise. La consommation est à la charge du Maître d'Ouvrage.

10.3. Alimentation en eau

L'alimentation principale et son branchement nécessaire pour les besoins du chantier sont à la charge de la présente entreprise. La consommation est à la charge du Maître d'Ouvrage.

10.4. Accès chantier

L'accès au chantier sera défini en liaison avec le correspondant technique et le responsable du site lors de l'établissement du plan de prévention.

10.5. Gestion des déchets

Les déchets seront triés et évacués en décharge contrôlée.

Article 11 - Descriptif des travaux

Les marques des fabricants désignées dans le présent descriptif sont données à titre indicatif.
Les métrés et quantitatifs devront faire l'objet d'une vérification lors de la visite sur site.

Conformément à l'article 1.5 du règlement de la consultation, les annexes seront transmises après envoi de la déclaration de confidentialité de l'attestation de pouvoir via le site de la plateforme des achats de l'état (PLACE).

11.1 - Dispositions générales

L'exécution des ouvrages décrits au présent marché s'entend :
- toutes sujétions et travaux de finitions compris ;
- fourniture et pose de l'ensemble de la quincaillerie et autres accessoires divers nécessaires à la mise en œuvre des ensembles énumérés ci-dessous ;
- nettoyage et remise en état pouvant résulter des travaux effectués par l'entrepreneur ou des personnels intervenants pour son compte afin de donner un aspect fini aux installations.

11.2 - Contraintes particulières

Le titulaire devra utiliser des engins de chantier qui devront être en parfait état mécanique et n'occasionner aucune fuite d'hydrocarbure. L'utilisation de produits potentiellement polluants (pesticides, désherbants ou autres…) sera proscrite. Tout déversement accidentel d'hydrocarbure entraînera immédiatement l'arrêt du chantier et les services préfectoraux en seront immédiatement informés (D.D.A.S.S.)
L'entrepreneur s'assurera également des possibilités d'accès pour son matériel et ses engins sur le site.
Le traitement des espaces verts sur l'ensemble de la périphérie doit se faire de façon uniforme.
Il sera privilégié le maintien des haies végétales, par élagage, ainsi que celui des arbres environnants. Si un abatage semble nécessaire, ce dernier se fera par démontage, avec une prise en compte de l'évacuation en décharge. Dans le cas où la proximité de la clôture à déposer génère une difficulté majeure, par rapport aux pieds des arbustes et à fortiori des systèmes racinaires, l'entreprise devra communiquer ses préconisations pour l'abattage et l'essouchage des haies, arbustes ou arbres.

Le titulaire devra tenir compte dans son offre des contraintes inhérentes à la réalisation des travaux dans des enceintes militaires en site occupé pendant la période d'exécution.

11.3 - consistance des travaux

Les travaux consistent en la réfection des toitures des bâtiments 010, 011, 012, 013, 014 et 016, selon les zones définies dans le plan annexe1 joint.

Avant tout début d'exécution, une visite contradictoire sera organisée entre le titulaire et le maître d'ouvrage. Si des réparations provisoires ou définitives ont été effectuées en urgence avant cette date, pour pallier des infiltrations nouvelles, les prestations correspondantes prévues au DPGF seront supprimées du périmètre du marché.

11.3.1 – Toiture du bâtiment 010 - « Les Lilas » :

Réfection partielle de la toiture – Zones repérées en verts sur le plan de l'annexe1 joint. Surface environ 589,00 m².
Les 3 zones repérées en gris sur le plan et dont la surface totale de 411,00 m² ayant été traitées en urgence, seront à déduire de la surface totale.

Travaux à réaliser :

1 - Dépose de couvertures existantes avec :

- Dépose en démolition des rives et du faîtage ;
- Dépose en démolition de la couverture tuile en place ;
- Dépose en démolition du liteaunage ;
- Dépose de l'écran sous-toiture ;
- Descente et évacuation des gravats et déchets en centre de tri agréé

2 - Travaux de remise en état avec :

- Fourniture et pose sous toitures type HPV y compris pose de liteaux ;
- Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et double recouvrement de type « tuiles canal Languedocienne » coloris Castelviel. Pose 10 pièces par mètre carré. Pose sur liteaux en sapin traités en respectant le pureau et le DTU de la tuile ;
- Fourniture et pose de tuiles à douille pour la ventilation de la toiture ;
- Traitement des faîtages au droit des zones traitées avec fourniture et pose d'un faîtage à sec y compris, bois support, closoir structure rigide, tuile faîtière et crochet tuile ;
- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure y compris supports ;
- Fourniture et pose de tuiles de rive à sec ;
- Réalisation d'un abergement de fenêtre de toit en zinc autour des skydômes y compris pose de supports bois traités et pose de tuiles en périphérie ;
- Réalisation d'un abergement de cheminée de toit en zinc autour des cheminées de VMC y compris pose de supports bois traités, pose d'une bande de solin d'étanchéité verticale et pose de tuiles en périphérie ;
- Traitement des fissures avec réalisation d'une étanchéité comprenant la préparation du support, la scarification des cloques et application d'une résine d'étanchéité type « Alsan Quadro » en deux couches armée d'un voile de renfort – couleur gris ;
- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure pour raccordement des parties de toiture refaites avec le reste de la toiture y compris fourniture et pose de supports.

Y compris toutes suggestions.

PS : La surface mentionnée est donnée à titre indicatif. Elle devra être vérifiée sur lors de la visite de site.

11.3.2 – Toiture du bâtiment 011 - « Les érables »

Réfection partielle de la toiture – Zones repérées en verts sur le plan de l'annexe1 joint. Surface environ 455,00 m².
La zone 2 zones repérées en gris sur le plan et dont la surface totale de 135,00 m² ayant été traitées en urgence, sera à déduire de la surface totale.

Travaux à réaliser :

1 - Dépose de couvertures existantes avec :

- Dépose en démolition des rives et du faîtage ;
- Dépose en démolition de la couverture tuile en place ;
- Dépose en démolition du liteaunage ;
- Dépose de l'écran sous-toiture ;
- Descente et évacuation des gravats et déchets en centre de tri agréé

2 – Travaux de remise en état :

- Fourniture et pose d'écrans sous toitures type HPV y compris pose de liteaux ;
- Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et double recouvrement de type « tuiles canal Languedocienne » coloris Castelviel. Pose 10 pièces par mètre carré. Pose sur liteaux en sapin traités en respectant le pureau et le DTU de la tuile ;
- Fourniture et pose de tuiles à douille pour la ventilation de la toiture ;

- Traitement des faîtages au droit des zones traitées avec fourniture et pose d'un faîtage à sec y compris bois de support, closoir structure rigide, tuiles faîtières et crochets de tuiles ;

- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure y compris supports ;

- Fourniture et pose de tuiles de rive à sec ;

- Réalisation d'un abergement de fenêtre de toit en zinc autour des skydômes y compris pose de supports bois traités et pose de tuiles en périphérie ;

- Réalisation d'un abergement de cheminée de toit en zinc autour des cheminées de VMC y compris pose de supports bois traités, pose d'une bande de solin d'étanchéité verticale et pose de tuiles en périphérie ;

- Traitement des fissures avec réalisation d'une étanchéité comprenant la préparation du support, la scarification des cloques et application d'une résine d'étanchéité type « Alsan Quadro » en deux couches armée d'un voile de renfort – couleur gris ;

- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure pour raccordement de la partie de toiture refaite avec le reste de la toiture y compris fourniture et pose de supports.

Y compris toutes suggestions.

PS : La surface mentionnée est donnée à titre indicatif. Elle devra être vérifiée sur lors de la visite de site.

11.3.3 – Toiture du bâtiment 012 - « Les acacias »

Réfection partielle de la toiture – Zones repérées en verts sur le plan de l'annexe1 joint. Surface environ 416,00 m².
Les 2 zones repérées en gris sur le plan et dont la surface totale de 184,00 m² ayant été traitées en urgence, seront à déduire de la surface totale.

Travaux à réaliser :

1 - Dépose de couvertures existantes avec :

- Dépose en démolition des rives et du faîtage ;

- Dépose en démolition de la couverture tuile en place ;

- Dépose en démolition du liteaunage ;

- Dépose de l'écran sous-toiture ;

- Descente et évacuation des gravats et déchets en centre de tri agréé

2 – Travaux de remise en état :

- Fourniture et pose d'écrans sous toitures type HPV y compris pose de liteaux ;

- Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et double recouvrement de type « tuiles canal Languedocienne » coloris Castelviel. Pose 10 pièces par mètre carré. Pose sur liteaux en sapin traités en respectant le pureau et le DTU de la tuile ;

- Fourniture et pose de tuiles à douille pour la ventilation de la toiture ;

- Traitement des faîtages au droit des zones traitées avec fourniture et pose d'un faîtage à sec y compris bois de support, closoir structure rigide, tuiles faîtières et crochets de tuiles ;

- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure y compris supports ;

- Fourniture et pose de tuiles de rive à sec ;

- Réalisation d'un abergement de fenêtre de toit en zinc autour des skydômes y compris pose de supports bois traités et pose de tuiles en périphérie ;

- Réalisation d'un abergement de cheminée de toit en zinc autour des cheminées de VMC y compris pose de supports bois traités, pose d'une bande de solin d'étanchéité verticale et pose de tuiles en périphérie ;

- Traitement des fissures avec réalisation d'une étanchéité comprenant la préparation du support, la scarification des cloques et application d'une résine d'étanchéité type « Alsan Quadro » en deux couches armée d'un voile de renfort – couleur gris ;

- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure pour raccordement des parties de toiture refaites avec le reste de la toiture y compris fourniture et pose de supports.

Y compris toutes suggestions.

PS : La surface mentionnée est donnée à titre indicatif. Elle devra être vérifiée sur lors de la visite de site.

11.3.4 – Toiture du bâtiment 013 - « Les aloes»

Réfection partielle de la toiture – Zones repérées en verts sur le plan de l'annexe1 joint. Surface environ 615,00 m².
Les 3 zones repérées en gris sur le plan de masse joint et dont la surface totale de 385,00 m² ayant été traitées en urgence, seront à déduire de la surface totale.

Travaux à réaliser :

1 - Dépose de couvertures existantes avec :

- Dépose en démolition des rives et du faîtage ;
- Dépose en démolition de la couverture tuile en place ;
- Dépose en démolition du liteaunage ;
- Dépose de l'écran sous-toiture ;
- Descente et évacuation des gravats et déchets en centre de tri agréé

2 - Travaux de remise en état :

- Fourniture et pose d'écrans sous toitures type HPV y compris pose de liteaux ;
- Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et double recouvrement de type « tuiles canal Languedocienne » coloris Castelviel. Pose 10 pièces par mètre carré. Pose sur liteaux en sapin traité en respectant le pureau et le DTU de la tuile ;
- Fourniture et pose de tuiles à douille pour la ventilation de la toiture ;
- Traitement des faîtages au droit des zones traitées avec fourniture et pose d'un faîtage à sec y compris bois de support, closoir structure rigide, tuiles faîtières et crochets de tuiles ;
- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure y compris supports ;
- Fourniture et pose de tuiles de rive à sec ;
- Réalisation d'un abergement de fenêtre de toit en zinc autour des skydômes y compris pose de supports bois traités et pose de tuiles en périphérie ;
- Réalisation d'un abergement de cheminée de toit en zinc autour des cheminées de VMC y compris pose de supports bois traités, pose d'une bande de solin d'étanchéité verticale et pose de tuiles en périphérie ;
- Traitement des fissures avec réalisation d'une étanchéité comprenant la préparation du support, la scarification des cloques et application d'une résine d'étanchéité type « Alsan Quadro » en deux couches armée d'un voile de renfort – couleur gris ;
- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure pour raccordement des parties de toiture refaites avec le reste de la toiture y compris fourniture et pose de supports.

Y compris toutes suggestions.

PS : La surface mentionnée est donnée à titre indicatif. Elle devra être vérifiée sur lors de la visite de site.

11.3.5 – Toiture du bâtiment 014 - « Les lauriers »

Réfection partielle de la toiture – Zones repérées en verts sur le plan de l'annexe1 joint. Surface environ 850,00 m².
La zone repérée en gris sur le plan et dont la surface totale de 50,00 m² ayant été traitées en urgence, sera à déduire de la surface totale.

Travaux à réaliser :

1 - Dépose de couverture existante avec :

- Dépose en démolition des rives et du faîtage ;
- Dépose en démolition de la couverture tuile en place ;
- Dépose en démolition du liteaunage ;
- Dépose de l'écran sous-toiture ;
- Descente et évacuation des gravats et déchets en centre de tri agréé

2 - Travaux de remise en état :

- Fourniture et pose d'écrans sous toitures type HPV y compris pose de liteaux ;
- Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et double recouvrement de type « tuiles canal Languedocienne » coloris Castelviel. Pose 10 pièces par mètre carré. Pose sur liteaux en sapin traités en respectant le pureau et le DTU de la tuile ;
- Fourniture et pose de tuiles à douille pour la ventilation de la toiture ;
- Traitement des faîtages au droit des zones traitées avec fourniture et pose d'un faîtage à sec y compris bois de support, closoir structure rigide, tuiles faîtières et crochets de tuiles ;
- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure y compris supports ;
- Fourniture et pose de tuiles de rive à sec ;

- Réalisation d'un abergement de fenêtre de toit en zinc autour des skydômes y compris pose de supports bois traités et pose de tuiles en périphérie ;

- Réalisation d'un abergement de cheminée de toit en zinc autour des cheminées de VMC y compris pose de supports bois traités, pose d'une bande de solin d'étanchéité verticale et pose de tuiles en périphérie ;

- Traitement des fissures avec réalisation d'une étanchéité comprenant la préparation du support, la scarification des cloques et application d'une résine d'étanchéité type « Alsan Quadro » en deux couches armée d'un voile de renfort – couleur gris

Y compris toutes suggestions.

11.3.6 – Toiture du bâtiment 015 - « Les lys »

Traitement de la totalité de la toiture du bâtiment. Surface environ 400,00 m².

Travaux à réaliser :

1 - Dépose de couverture existante avec :

- Dépose en démolition des rives et du faîtage ;
- Dépose en démolition de la couverture tuile en place ;
- Dépose en démolition du liteaunage ;
- Dépose de l'écran sous-toiture ;
- Descente et évacuation des gravats et déchets en centre de tri agréé

2 - Travaux de remise en état :

- Fourniture et pose d'écrans sous toitures type HPV y compris pose de liteaux ;
- Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et double recouvrement de type « tuiles canal Languedocienne » coloris Castelviel. Pose 10 pièces par mètre carré. Pose sur liteaux en sapin traités en respectant le pureau et le DTU de la tuile ;
- Fourniture et pose de tuiles à douille pour la ventilation de la toiture ;
- Traitement des faîtages au droit des zones traitées avec fourniture et pose d'un faîtage à sec y compris bois de support, closoir structure rigide, tuiles faîtières et crochets de tuiles ;
- Fourniture et pose d'un couloir de zinc sur mesure y compris supports ;
- Fourniture et pose de tuiles de rive à sec ;
- Réalisation d'un abergement de fenêtre de toit en zinc autour des skydômes y compris pose de supports bois traités et pose de tuiles en périphérie ;
- Réalisation d'un abergement de cheminée de toit en zinc autour des cheminées de VMC y compris pose de supports bois traités, pose d'une bande de solin d'étanchéité verticale et pose de tuiles en périphérie ;
- Traitement des fissures avec réalisation d'une étanchéité comprenant la préparation du support, la scarification des cloques et application d'une résine d'étanchéité type « Alsan Quadro » en deux couches armée d'un voile de renfort – couleur gris ;

Y compris toutes suggestions.

Article 12 - Remise de documents après travaux

En fin de chantier et avant la réception des travaux, l'entreprise remettra au maître d'oeuvre un DOE en deux exemplaires, l'un en version électronique au format PDF sur support USB, et l'autre en version papier, contenant notamment les documents suivants.

- le positionnement de toutes les sorties et pénétrations ;
- les détails d'exécution ;
- les fiches et les avis techniques ;
- les caractéristiques de matériaux mis en œuvre.

Article 13 - Réception des travaux

Le contrôle et la réception seront réalisés conformément à l'article 10 du CCAP.
Elle sera prononcée par le maître d'ouvrage, lorsque l'ensemble des travaux sera reconnu terminé, conforme aux plans d'exécution , en bon ordre de fonctionnement et répondant aux normes et conditionnée par la présentation d'un procès verbal avec ou sans réserve(s), visé par la maîtrise d'œuvre.

Article 14 – Annexes

Annexe 1 : plan de masse de la caserne avec zones à traiter